

Bonjour,

Le coup de pouce pour les bons d'achats aidés Keetiz reprend dans les commerces et les restaurants: La réduction passe de 20 à 40% !

Pour rappel:

La Communauté de communes a mobilisé une enveloppe financière pour aider les commerces, artisans et prestataires d'activités fermés administrativement durant la crise. L'aide se traduit par la bonification de bons d'achats que vos clients achètent et dépensent chez vous.

40% de réduction pour vos clients à dépenser chez vous !

Objectifs: favoriser la consommation locale et favoriser le pouvoir d'achat des habitants.

Sur un bon d'une valeur de 25€, c'est désormais 40% qui sont offerts par la CCMV soit 10€ offert par bon (2 bons maximums par personne).



Marche à suivre:

- **Vous êtes déjà inscrit sur la plateforme :** vous n'avez rien à faire. Attention cependant, les bons précédemment aidés à 20% ne seront plus valables à partir du 1er juin.
- **Vous n'êtes pas encore inscrit :** [inscrivez vous en cliquant ICI](#). Dès lors, vous recevrez le kit de communication pour valoriser votre participation à l'action ainsi qu'un guide pour encaisser les bons d'achats. L'opération est simple, rapide (virement sous 72 heures) et sans frais pour vous.

>> Toutes les infos sur cette action sont à voir sur le site [Vercors Entreprises](#).

Je reste à votre écoute pour toutes précisions,

Cordialement,



Katherine Fossa

Chargée de développement Commerces & Réseaux



SERVICE ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

04 76 95 62 56
06 02 47 16 52

katherine.fossa@vercors.org

Communauté de communes du massif du Vercors
19 chemin de la Croix Margot • 38 250 Villard-de-Lans

www.vercors.org

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

En tant que professionnel du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), vous faites partie de la liste de diffusion du service économie & développement de la collectivité. Dans ce cadre, vous recevez des informations d'actualités liées à la compétence développement économique de la CCMV. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations.

[Se désinscrire](#)